



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

saturnisme

Question écrite n° 75612

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le saturnisme infantile. Huit cas de saturnisme infantile ont été révélés, en Gironde, ces derniers mois dont, récemment, une fillette qui a présenté une plombémie de 143 microgrammes par litre de sang, alors que le maximum admis est de 100 ug/l. Il faut rappeler que le saturnisme est une intoxication par le plomb ou les sels de plomb, et, une élévation prolongée de la plombémie provoque une forme grave de saturnisme qui affecte le système nerveux périphérique (tremblement, perte de mémoire, paralysie) et les reins. D'après le ministère de la santé, 85 000 enfants âgés de 1 à 6 ans auraient une plombémie supérieure à 100 ug/l et donc seraient atteints de saturnisme, cela parce que, souvent, ils s'amuse à décoller et à sucer les fragments de peinture. Il y aurait 1 700 000 de logements à risque en France. Devant cet état de fait, il souhaiterait savoir ce qu'entend faire le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75612

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2072